

N/REF : 8/06/2026 16H31 C:000003 I:02620
V/REF : AC/C48339
V/Email reçu le Lundi 08/06/2026 a 16H31

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PTE
IMMEUBLE : PIERRE TEXIER - PTE
4, RUE PIERRE TEXIER
.
35760 MONTGERMONT

Rennes, le 23 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 4 RUE PIERRE TEXIER - PASS CHANTIER LE 06/07
LOGEMENT N° 101523, PORTE N°412, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : QUALIGAZ 101523 PTE (PTE - 01 - 04)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRES A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : Mme M HELLEQUIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 15/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/07/26 a 17H32 Mme M HELLEQUIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	123,50
				123,50
		TOTAL H.T.		123,50
		T.V.A. a 10,00%		12,35
		TOTAL T.T.C.En EURO		<u>135,85</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.